



Garde à vue pour vol et dégradation

Par **cel69**, le **14/08/2016** à **14:05**

Bonjour,rnrnJe ne sais pas si je suis sur le bon forum mais voilà, nous avons été appelés par la police cette nuit pour nous informer que notre fils de 17 ans (dans 1 semaine)avait été mis en garde à vue pour vol et dégradations avec 2 autres copains sur un chantier. La police m'a dit qu'on me rappellerait dans la journée pour venir le chercher. J'aimerais que l'on me renseigne sur la procédure et qu'est ce qu'il va se passer ? lui faut-il un avocat ? J'ai lu sur internet que la police devait lui en proposer 1, est-ce à nous de faire quelque chose (sachant que nous sommes le 15 août). Mon fils n'a pas de casier c'est la 1ère fois qu'il est arrêté. dois-je rappeler le commissariat pour demander un avocat commis d'office ?rnrnJe vous remercie de votre aide par avance; nous sommes un peu désœuvré face à ce problème.

Par **Visiteur**, le **14/08/2016** à **17:33**

BonjourrnrnLe mineur de 16 à 17 ans peut être placé 24 heures en garde à vue avec possibilité de renouvellement une fois, voire deux fois en cas de circonstances graves dont vol avec effraction.rnIl peut ou vous pouvez saisir un avocat ou en demander un.rnrnSi vous souhaitez que la leçon serve à quelque chose... ne laissez pas la justice seule le punir, j'ai connu d'autres cas et je pense que c'est le moment de réagir aussi pour vous !rnrnEn tout cas, bon courage à vous

Par **cel69**, le **14/08/2016** à **19:49**

Merci pour votre réponse mais beaucoup plus de peur que de mal. Mon fils et ses copains ont

pénétré sur un chantier et joué avec du matériel donc ils ont un simple rappel à la loi et doivent se faire oublier des services de police pendant 3 ans et pour lui les sorties nocturnes sont terminées jusqu'à nouvel ordre.

Par **BrunoDeprais**, le **14/08/2016** à **23:55**

BONJOUR **marque de politesse** [smile4]rnrnL'avocat commis d'office sort tout droit des séries TV américaines....or nous sommes en France.